

## **CONSEIL GENERAL**

Séance du jeudi 18 mai 2017

---

### **Message n° 4.2**

---

## **Demande de crédit de CHF 200'000.00 pour la réfection du mur du Poyet et du mur du cimetière**

---

### **Introduction**

La sécurité des murs du Poyet et du cimetière exigent une réfection impérative au vu de leur état. En effet, la stabilité de ces murs n'est plus garantie et une rénovation est nécessaire afin d'assurer la sécurité des usagers.

### **Descriptif technique**

#### **Mur du Poyet**

Le mur du Poyet se situe le long de la route du Poyet en aval de l'intersection avec le chemin du Brit. Il présente actuellement un faux aplomb allant jusqu'à 28cm pour une hauteur maximale dépassant les 3m. De plus, un descellement des blocs a été constaté et a contraint la commune de Romont à installer un écran de protection afin d'éviter que ces blocs ne roulent jusqu'à la route, mettant en péril la sécurité des automobilistes. Cette situation est principalement due aux grands conifères qui ont été plantés dans la partie supérieure du mur. Cet état de fait, combiné avec l'âge avancé du mur, a conduit à un faux aplomb et à une désolidarisation des blocs existants. Des mesures de stabilisation sont donc nécessaires à court terme.

Dans un premier temps, la commune de Romont a voulu démolir la partie endommagée du mur et a présenté cette solution en séances de budget. Lors de la mise à l'enquête de cette démolition, le Service des biens culturels (SBC) a donné un préavis défavorable à cette démolition en argumentant sur la valeur historique de ce mur. La commune de Romont a donc dû chercher une solution alternative qui est présentée aujourd'hui mais qui ne provoque pas de surcoût.

---

La solution envisagée en collaboration avec le SBC peut se diviser en deux secteurs :

- Secteur amont : construction de 3 contreforts en béton permettant d'assurer la stabilité du mur.
- Secteur aval : déconstruction et reconstruction à l'identique en corrigeant l'implantation avec un renforcement en béton à l'arrière.

Il est à noter que les travaux suivants seront également exécutés en parallèle :

- Abattage des grands conifères en amont du mur
- Abattage de l'arbre situé à la pointe avale du mur
- Replantation des arbres abattus au moyen d'essences plus petites
- Remplacement du couronnement existant
- Remplacement de la barrière existante

Pour finir, nous pouvons encore préciser que l'implantation et la hauteur du mur dans sa partie avale seront revues afin d'améliorer la visibilité de la courbe de la route existante.

#### Mur du cimetière

Lors des travaux du CAD sur le chemin de La Côte, il a été remarqué que le mur d'enceinte du cimetière souffrait de problèmes au niveau de ses fondations et de descellement de ses moellons. En effet, l'eau de ruissellement et les plantes présentes ont provoquées des vides dans certaines parties en contact avec la molasse pouvant occasionner à court terme des problèmes de stabilité du mur. De plus, l'absence de couronnement sur le mur combinée avec la présence de plantes rampantes provoque des infiltrations à l'intérieur du mur et entraîne un détachement des blocs existants. Des mesures à court terme sont donc nécessaires afin d'assurer la stabilité du mur et de ses composants.

La solution préconisée se résume comme suit :

- Reprise des talus existants avec élimination des buissons existants
- Construction de soubassement en béton dans les parties où des vides sont présents
- Réfection du mur par jointoyage au mortier
- Pose et scellement d'une nouvelle couverture

La longueur totale du mur à réfectionner est d'environ 100m et les talus seront repris sur une longueur d'environ 40m.

**Coût des travaux****Mur du Poyet**

Abattage et plantations	CHF	4'000.00
Permis de construire, émoluments, géomètre	CHF	8'000.00
Travaux de maçonnerie	CHF	50'000.00
Barrière	CHF	10'000.00
Divers et imprévus	CHF	8'000.00
<b>Total TTC pour le mur du Poyet</b>	<b>CHF</b>	<b>80'000.00</b>

**Mur du cimetière**

Installation de chantier	CHF	5'000.00
Reprise des talus	CHF	20'000.00
Réfection du mur et pose d'une couvertine	CHF	83'000.00
Divers et imprévus	CHF	12'000.00
<b>Total TTC pour le mur du Poyet</b>	<b>CHF</b>	<b>120'000.00</b>

**Demande de crédit**

Le crédit de CHF 200'000.00, prévu au poste 620.501.64 du budget d'investissements 2017, sera financé par un emprunt ou par nos disponibilités.

**Frais financiers**

Amortissement	4 % de CHF 200'000.00	CHF 8'000.00
Intérêts	2 % de CHF 200'000.00	CHF 4'000.00
<b>Charge financière annuelle</b>		<b>CHF 12'000.00</b>

Le Conseil communal invite le Conseil général à accepter cette demande de crédit de CHF 200'000.00 pour la réfection du mur du Poyet et du mur du cimetière.

Mars 2017

Le Conseil communal

**Annexes :**

- projet de réfection du mur du Poyet
- coupe type des réfections du mur d'enceinte du cimetière